CABRI

SE CONNECTER • PARTAGER • RÉFORMER

Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire
États financiers annuels
de l'exercice clos le 31 mars 2016

Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire

États financiers annuels de l'exercice clos le 31 mars 2016

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Pays d'enregistrement	République d'Afrique du Sud
Nature de l'affaire et principales activités	L'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire est une organisation intergouvernementale qui offre une plateforme d'apprentissage et d'échange entre pairs, destinée aux ministères africains des Finances et de la Planification/du Plan.
États membres	Burkina Faso République centrafricaine République d'Afrique du Sud République de Côte d'Ivoire République de la Gambie République de Maurice République du Ghana République du Kenya République du Libéria République du Mali République du Rwanda République du Sénégal Royaume du Lesotho
Membres du Comité directeur	M. G Wamoustoyo - Président M. P Nomo - Président suppléant M. S Traore M. S Kiiru Dr. K Brown M. L Ouedraogo - Membre d'office M. NG Cole – Membre d'office
Adresse du siège social	Southdowns Ridge Office Park Coin de John Voster Drive & de Nellmapius Drive Centurion Afrique du Sud 0062
Adresse postale	Postnet Suite 314 Private Bag X 06 Waterkloof Afrique du Sud 0145
Auditeurs	Morar Incorporated Chartered Accountants (SA)/Experts comptables (Afrique du Sud) Auditeurs agréés
Niveau d'assurance	Ces états financiers ont été audités conformément aux exigences applicables de l'Accord portant création de l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire Les états financiers annuels ont été établis en interne par :
Personne responsable de la préparation de ce document	Mme S Vermaak Responsable des finances
Publié	Le 10 octobre 2016

INDEX

Les rapports et les états énoncés ci-dessous comprennent les états financiers annuels présentés au Comité directeur :

Index	**Page**
Responsabilités et approbation du Comité directeur	3
Rapport de l'Auditeur indépendant	4 et 5
Rapport du Comité directeur	6 à 15
État de la situation financière	16
Compte de pertes et profits (Compte de résultat) et autres éléments du résultat global	17
État des variations des capitaux propres	18
État (ou Tableau) des flux de trésorerie	19
Règles (méthodes) comptables	20 à 27
Notes apportées aux états financiers annuels	28 à 37
Les informations supplémentaires suivantes ne font pas partie des états financiers annuels et n'ont pas été auditées :	
État (compte) de résultats détaillés	38

Responsabilités et approbation du Comité directeur

Les membres sont tenus aux termes de l'Accord portant création de l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire de tenir des documents comptables appropriés et sont responsables du contenu et de l'intégrité des états financiers annuels et de l'information financière connexe figurant dans le présent rapport. Il leur incombe de s'assurer que les états financiers annuels offrent un tableau impartial de la situation de l'organisation à la fin de l'exercice budgétaire ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière. Les auditeurs externes ont été mandatés pour exprimer une opinion indépendante sur les états financiers annuels.

Les états financiers annuels ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et sont fondés sur des règles (méthodes) comptables appropriées qui sont appliquées de manière systématique et étayées par des appréciations et des estimations raisonnables et prudentes.

Les membres reconnaissent qu'ils sont en définitive responsables du système de contrôle financier interne établi par l'Organisation et attachent une importance considérable au maintien d'un environnement de contrôle efficace. Afin que les membres puissent assumer ces responsabilités, le Comité établit des normes de contrôle interne visant à réduire le risque d'erreur ou de perte de manière rentable. Les normes comprennent la délégation appropriée des responsabilités dans un cadre clairement défini, des procédures comptables efficaces et la répartition adéquate des tâches afin de garantir un niveau acceptable de risques. Ces contrôles sont suivis dans l'ensemble de l'organisation et tous les employés sont tenus de respecter les meilleures normes éthiques pour s'assurer que les activités de l'organisation soient menées dans toutes circonstances raisonnables de manière irréprochable. La gestion des risques de l'organisation met l'accent sur l'identification, l'évaluation, la gestion et le suivi de toutes les formes de risques à travers l'organisation. Bien que le risque opérationnel ne puisse pas être complètement éliminé, l'organisation fait tout son possible pour le minimiser, en veillant à ce que les infrastructures, les contrôles, les systèmes et le comportement éthique soient appropriés.et gérés dans le cadre des procédures et des contraintes prédéterminées.

Sur la base des informations et des explications données par la direction, les membres estiment que le système de contrôle interne offre l'assurance raisonnable de la fiabilité des pièces comptables pour la préparation des états financiers annuels. Cependant, tout système de contrôle financier interne des Finances ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, mais non absolue, contre les inexactitudes significatives ou les pertes importantes.

Les membres qui ont examiné les prévisions de flux de trésorerie de l'organisation pour l'exercice qui se terminera le 31 mars 2017, et, compte tenu de cet examen et de la situation financière actuelle, sont convaincus que l'organisation a - ou a eu accès à- des ressources suffisantes pour lui permettre de poursuivre ses activités dans un avenir prévisible.

Les auditeurs externes sont chargés d'auditer de manière indépendante les états financiers annuels de l'organisation et d'en rendre compte. Les états financiers annuels ont été examinés par les auditeurs externes de l'organisation et leur rapport est présenté aux pages 4 et 5.

Les états financiers annuels présentés aux pages 6 à 38, qui ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation (ou continuité des activités) ont été approuvés par le Comité directeur le 10 octobre 2016 et signés en son nom par :

PRÉSIDENT

MEMBRE

morar incorporated
Chartered Accountants (S.A.)
Registered Auditors

Accounting | Audit | Independent Reviews | Tax
Consulting | Forensic Investigations | Internal Audit

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention des actionnaires de l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire

Nous avons vérifié les états financiers annuels de l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire, tels que présentés aux pages 16 à 37, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, ainsi que le compte de profits et pertes (ou compte de résultat/s) et autres éléments du résultat global, l'état des variations des capitaux propres, l'état (ou le tableau) des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes comprenant le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du Comité directeur quant aux états financiers annuels

Le Comité directeur de l'organisation est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière et aux exigences de l'Accord portant création de l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire, ainsi que du contrôle interne que le Comité directeur considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes significatives.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers annuels, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des données probantes d'audit concernant les montants et les informations données dans les états financiers annuels. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment l'évaluation des risques d'inexactitudes significatives des états financiers annuels, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne inhérent à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers annuels de l'organisation, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers annuels.

Nous estimons que les données probantes que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers annuels de l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire de l'exercice clos le 31 mars 2016 sont élaborés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 apportée aux états financiers annuels, et aux exigences de l'Accord portant création de l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire.

Autre point

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le fait que les informations complémentaires énoncées à la page 38 ne font pas partie des états financiers annuels et ne sont présentées qu'à titre d'informations supplémentaires. Nous n'avons pas vérifié ces informations et en conséquence nous n'exprimons aucune opinion à cet égard.

Autres rapports requis par l'Accord portant création de l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire

Dans le cadre de notre audit des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 mars 2016, nous avons lu le rapport du Comité directeur afin de pouvoir déterminer s'il existe des incohérences entre ce rapport et les états financiers annuels audités. Le rapport du Comité directeur relève de la responsabilité des membres. En se basant sur la lecture de ce rapport, nous n'avons identifié aucune incohérence entre celui-ci et les états financiers annuels audités. Toutefois, nous n'avons pas vérifié le rapport du Comité directeur et en conséquence, nous n'exprimons aucune opinion à ce sujet.

Le 10 octobre 2016

Morar Incorporated
Experts-comptables (Afrique du Sud)
Auditeurs agréés

Par : R Morar
Directeur

Unit 25, Block C
Eco Fusion 6
324 Witch Hazel Avenue
Highveld
Centurion
0157

RAPPORT DU COMITÉ DIRECTEUR

Nous avons le plaisir de présenter notre rapport sur les états financiers annuels de l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire de l'exercice clos le 31 mars 2016.

1. Examen des résultats financiers et des activités

Les états financiers annuels (ou comptes annuels) ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et aux exigences de l'Accord portant création de l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire. Les méthodes comptables ont été appliquées de manière systématique par rapport à l'exercice précédent.

Tous les détails de la situation financière, des résultats des activités et des flux de trésorerie de l'organisation figurent dans ces états financiers annuels.

2. Note de synthèse

Depuis sa création en tant que réseau informel de hauts responsables du budget, il y a un peu plus d'une décennie, l'Organisation est devenue une institution africaine très respectée dans le domaine de la gestion des finances publiques (GFP).

L'objectif de l'Organisation de former une communauté unique de pairs travaillant ensemble afin de mettre en place des systèmes de GFP fonctionnels dans toute l'Afrique, a été renforcé au cours de l'exercice 2015/16 ; couvrant la première année de notre plan stratégique 2015 à 2018. Tout en consolidant la reconnaissance gagnée par l'Organisation à ce jour, le plan triennal présente plusieurs nouveaux domaines de travail et des méthodes d'exécution évolutives. Les nouveaux domaines comprennent des programmes portant sur les « Capacités/compétences institutionnelles » ainsi que sur la « Gestion de la dette publique ».

Par rapport à l'exercice précédent, le nombre d'activités de l'Organisation a augmenté de 55 % et le nombre de pays participant aux activités de l'Organisation a augmenté de 15 %. L'augmentation des activités et de la couverture est venue compléter l'importance encore plus grande accordée à l'application de l'apprentissage entre pairs (ou apprentissage collégial) qui met l'accent sur les pratiques réelles des pays pairs.

L'approche adoptée par l'Organisation comprend cinq principales composantes qui ciblent différents niveaux de parties prenantes au sein des pays membres et en dehors. Ces composantes comprennent : (i) les dialogues politiques ; (ii) le soutien aux pratiques nationales ; (iii) la formation ; (iv) le plaidoyer au moyen d'une voix commune ; et, (v) le développement et l'échange des connaissances. Pour l'exercice commençant en avril 2015 et se terminant en mars 2016, trente-trois pays africains ont participé à un total de neuf événements de l'Organisation. Sur ces trente-trois pays, dix-sept pays ont participé à trois activités ou plus, comme l'illustre le Tableau 1 :

Tableau 1 : Événements 2015/16

Principaux éléments et pays participants	Activités
Dialogues politiques (ou sur les politiques) *46 pays*	Conférence sur le financement de la santé en Afrique
	Les ministères des Finances au XXIe siècle
	Transparence budgétaire
	9e Forum sur la gestion de la dette publique
Soutien aux pratiques nationales *34 pays*	Création de l'espace politique nécessaire à la réforme à Zanzibar
	Enquête sur les pratiques et les procédures budgétaires
	Exercice selon l'Approche d'adaptation itérative en fonction des problèmes) (PDIA) (Libéria)

	Séances de travail sur les pratiques budgétaires
Formation *8 pays*	GFP : Une route très fréquentée : réflexion sur les réformes en matière de GFP dans les pays africains

Dans chacune des trois composantes, plusieurs produits du savoir, ont été distribués aux pays participants et à d'autres parties prenantes. Ces produits se présentaient sous forme de rapports publiés, de blogs, de rapports non publiés et d'articles de journaux et de magazines. Bon nombre de nos activités ont également bénéficié du travail créatif d'un artiste graphique ; saisissant de manière visuellement créative les défis liés aux politiques et à la mise en œuvre dans le domaine de la GFP. Ces dessins ont été présentés lors d'événements de l'Organisation ou autres.

Au travers de chacune des neuf activités, l'Organisation a adopté une approche qui s'écarte des formes d'assistance technique et de formation plus traditionnelles et bien souvent véhiculées de l'extérieur. Notre approche a permis aux praticiens d'élaborer et de mettre en œuvre des systèmes de GFP fonctionnels dans leur pays. Ces actions ont été exécutées dans un climat de confiance, ce qui a permis aux pairs d'être tout à fait francs quant aux véritables défis que doivent relever leurs administrations. Bon nombre de ces implications collégiales vont au-delà des débats purement techniques et analysent plus profondément les aspects pratiques, plus « administratifs » de l'exécution des processus de réforme qui sont imperceptibles pour les personnes de l'extérieur

Fondés sur nos bons antécédents, notre travail au cours de l'exercice considéré comprenait la mise en place de partenariats précieux avec nos parties prenantes. Les hauts responsables restent le point focal de nos structures de gouvernance et de notre collaboration avec les équipes chargées du budget et d'autres unités au sein du ministère des Finances et d'un certain nombre de ministères sectoriels, tels que la santé, l'éducation et l'industrie extractive. Les partenaires du développement, les agences et les groupes de réflexion régionaux et internationaux de développement, ainsi que des organisations de la société civile très diverses, ont été des collaborateurs forts appréciés dans le cadre de l'exécution de nos travaux au cours de l'exercice passé.

Pendant l'exercice 2015/16 le Secrétaire exécutif et le personnel du Secrétariat ont été invités à participer à onze forums et stages de formation internationaux et régionaux qui n'étaient pas planifiés par l'Organisation. Ceux-ci incluaient, entre autres, les réunions annuelles de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), la Conférence de l'Institut ODI sur l'aide et les dépenses publiques et les programmes de formation de la *Kennedy School de Harvard* destinés aux cadres supérieurs.

Progrès accomplis dans le cadre des programmes

1. Politique fiscale et budgétaire

Notre programme sur la politique fiscale et budgétaire procure une plateforme utile pour rassembler un éventail de pairs qui pourront partager, apprendre et échanger des expériences sur les défis politiques et de mise en œuvre qui affectent leur pays. Dans le cadre de nos travaux sur le financement de la santé et des activités prévues dans la gestion des recettes du secteur des industries extractives, les pairs des ministères de la Santé, des Mines et/ou du Pétrole et des Finances seront les participants ciblés.

Pour appuyer notre travail sur le financement de la santé, l'Organisation collabore avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds mondial (GF) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Optimisation des ressources dans le cadre du financement de la Santé

Tandis que les gouvernements africains progressent vers l'élargissement de la couverture et l'amélioration de la qualité des soins de santé, associé à la mise à l'échelle des interventions au niveau du contrôle et du traitement des maladies transmissibles (paludisme, tuberculose et VIH/sida), l'obtention de fonds adéquats constitue l'un des nombreux obstacles à surmonter. À cet effet, il convient d'envisager d'améliorer l'optimisation des ressources, de trouver d'autres sources de financement, de revoir les priorités des ressources existantes, d'accroître les recettes intérieures et de trouver des modalités d'aide qui soient plus prévisibles et progressives.

La Conférence de l'Organisation intitulée « Financement de la santé en Afrique : défis & opportunités », qui s'est déroulée en Tanzanie du 30 novembre au 1er décembre 2015, a offert aux fonctionnaires de la santé et des

finances l'opportunité de dialoguer sur les défis essentiels du financement de la santé en Afrique et les manières d'améliorer les résultats de santé dans leur pays respectif. La conférence qui a bénéficié de l'appui du Fonds mondial a été organisée en collaboration avec le ministère tanzanien des Finances, l'OMS et l'OCDE.

Six documents de référence ont été préparés et diffusés en amont de la conférence sur la santé qui couvraient notamment les thèmes suivants : les options de financement innovant en matière de santé ; le financement des épidémiques catastrophiques ; et, la couverture maladie universelle. La conférence a émis plusieurs suggestions sur la façon dont les pays pourraient financer la couverture maladie universelle. L'un des éléments clés d'un tel financement est l'engagement à partager les ressources pour faire connaître auprès de la population les risques financiers d'une santé défaillante. Cette approche pourrait nécessiter le travail en partenariat des prestataires privés de services de santé avec le gouvernement pour mettre leur spécialisation et leurs installations au profit de la couverture des services de santé. Le système devrait fonctionner comme une assurance, où d'importants fonds communs seront encaissés pour couvrir les coûts des soins de santé de ceux qui en ont besoin, indépendamment de leur capacité à payer. En outre, les efforts entrepris à cet effet devront inclure la redéfinition des priorités et des économies dans les domaines moins prioritaires, l'amélioration de la perception des impôts, et des efforts accrus pour éliminer les manques d'efficience.

La conférence a eu recours à l'approche de l'Organisation fondée sur l'apprentissage collégial pour améliorer le dialogue et la coordination entre les ministères, départements et agences (organismes) et pour apprendre des expériences des autres pays, une approche qui s'est de nouveau avérée efficace.

Les résultats de l'évaluation ont reflété que : 96 pour cent des participants avaient trouvé la conférence utile ; 78 pour cent avaient obtenu de nouvelles informations ; et, tous étaient d'accord pour dire que le contenu correspondait aux objectifs de la conférence.

Les résultats de la conférence, ainsi qu'un document de synthèse sur le financement de la santé, serviront de fondement aux travaux en cours dans ce domaine de l'Organisation.

Politique fiscale et gestion des recettes dans le secteur des industries extractives

Malgré la richesse des ressources naturelles de l'Afrique, les progrès vers des flux de recettes plus importants et prévisibles pour les services publics ont été jusque-là limités.

Deux documents de référence ont été préparés afin d'animer un dialogue sur les politiques qui aura lieu en avril 2016. Le premier présente dans ses grandes lignes les liens entre le secteur des industries extractives et le reste de l'économie. Cet article insiste sur le fait que le rattachement réussi de l'exploitation des ressources naturelles à l'économie générale peut permettre à une économie à faible revenu d'utiliser les ressources naturelles comme une plateforme pour accéder à la voie d'une croissance plus élevée et soutenue, rattraper les pays-pairs à revenu intermédiaire et créer une économie industrialisée et diversifiée. Le deuxième examine les défis et les meilleures façons de gérer les recettes extractives, en particulier dans le contexte de l'instabilité des recettes. Des questions pertinentes telles que les règles budgétaires, les régimes fiscaux, les fonds souverains (ou fonds d'État) et l'élaboration du budget à moyen terme, sont abordées.

Grâce au soutien d'UKaid, l'Organisation a lancé un programme pluriannuel ; les travaux en 2015/16 ont impliqué un travail de conceptualisation et de recherche pour préparer le dialogue auquel participeront le gouvernement et d'autres experts de l'industrie.

Deux évènements dans des pays auront lieu pour approfondir l'apprentissage sur la gestion des richesses des ressources naturelles en 2016 et 2017.

Promouvoir une mentalité axée sur l'optimisation des ressources

Le travail de l'Organisation prévoit, pour promouvoir une mentalité axée sur l'optimisation des ressources, la préparation d'un recueil des divers rapports et études de cas sur l'optimisation des ressources en matière de dépenses publiques. Les avant-projets et les séances de remue-méninges (ou brainstorming) pour ce projet ont mené à l'élaboration d'un document sur l'amélioration de l'optimisation des ressources dans le cadre du processus budgétaire, influencé par le 10e Séminaire Annuel portant sur l'optimisation des ressources. Ce document a été incorporé dans la publication post-séminaire, qui couvre le travail de l'Organisation sur l'optimisation des ressources dans le cadre de l'élaboration du budget et des dépenses en matière de santé, d'agriculture et d'éducation. Ce travail fondamental guidera également le développement de supports de formation pour le sous-programme 3.4 « Capacités/compétences analytiques sectorielles ».

2. Transparence budgétaire et obligation de rendre compte

Le lien entre la transparence budgétaire et l'amélioration des résultats budgétaires est bien reconnu, mais quoique bien admis n'est pas évident : beaucoup de pays améliorent leur transparence budgétaire mais ne connaissent ensuite qu'une amélioration limitée de la gouvernance financière.

Le programme de l'Organisation sur la transparence et la redevabilité budgétaires s'efforce de soutenir les efforts entrepris par les pays africains pour améliorer ces deux points tout au long de la planification et du cycle d'élaboration du budget.

En soutien à ses travaux sur la transparence et la redevabilité budgétaires, l'Organisation contribue à l'Initiative mondiale pour la transparence des finances publiques (GIFT) et à la Plateforme pour des institutions efficaces (PIE).

Transparence budgétaire

En collaboration avec le Partenariat budgétaire international (IBP), le projet de l'Organisation sur la transparence budgétaire a abouti à un atelier de clôture qui s'est tenu les 10 et 11 juin 2015. Le projet sur la transparence budgétaire qui a pris la forme d'une revue (ou évaluation) au Kenya, en Tunisie et en RDC, a identifié les freins politiques et les mesures qui pourraient être prises pour améliorer la transparence et les taux de participation des pays évalués ainsi que des pays pairs ayant pris part aux exercices de revue.

Étaient présents, lors de l'atelier de clôture en juin 2015, des représentants de gouvernement et de la société civile de 16 pays, y compris des représentants gouvernementaux des pays où la revue a été effectuée ainsi que des gouvernements pairs qui ont participé à l'activité. L'atelier s'est penché sur les conclusions principales du projet, a passé en revue les améliorations réalisées grâce au projet et a étudié les prochaines étapes des travaux de l'Organisation auprès des ministères des Finances dans ce domaine de la transparence.

Selon l'évaluation de l'atelier de clôture, 86 pour cent des participants étaient tout à fait d'accord pour dire qu'ils avaient acquis de nouvelles connaissances sur les pratiques et procédures visant à améliorer la transparence budgétaire et la participation.

Un examen de la transparence qui devait au départ avoir lieu au Libéria n'a pas pu s'y tenir à cause de l'état d'urgence dans le pays lié au virus Ebola. De même, le travail prévu sur la transparence à Madagascar ne s'est pas concrétisé suite à l'incertitude politique dans laquelle se trouve le pays. Les fonds ont été réaffectés à l'atelier portant sur la « Création de l'espace politique nécessaire à la réforme du budget-programme à Zanzibar », décrit au titre du Programme 3.

Le rapport de l'Indice sur le budget ouvert, rendu public en août 2015, a révélé une amélioration considérable des scores relatifs à la transparence et à la participation de bon nombre de pays qui ont contribué/pris part au projet CABRI/IBP. En particulier, les scores de la RDC et de la Tunisie ont plus que doublé suite à la mise en œuvre des recommandations qui émanent des exercices d'ECCP dans ces deux pays.

Le travail de l'Organisation sur la transparence et la participation se poursuivra durant la période restante du plan stratégique de trois ans, en mettant un accent particulier sur les informations hors budget (ou extrabudgétaires), le passif éventuel, les risques budgétaires et la qualité des données.

Transparence de l'aide et utilisation des systèmes nationaux

L'aide au développement représente toujours une part considérable des dépenses publiques de nombreux pays africains. Dans le cadre de plusieurs accords internationaux, les partenaires du développement se sont engagés à utiliser les systèmes de GFP des pays partenaires. À leur tour, les pays partenaires se sont engagés à renforcer leurs systèmes de GFP. Le rapport de l'Organisation sur l'utilisation des systèmes nationaux en Afrique (2014) a conclu que les progrès étaient variés avec une corrélation limitée entre les degrés d'utilisation des systèmes nationaux par les donateurs et les forces ou faiblesses de ces systèmes.

Vers la fin 2015, l'Organisation et le ministère sénégalais de l'Économie, des Finances et du Plan (MEFP) ont lancé un *dialogue sur l'utilisation des systèmes nationaux*. Celui-ci comporte deux objectifs interdépendants :

i. Améliorer la transparence et l'intégration des informations sur l'aide à la planification, à l'élaboration du budget, au décaissement des fonds, à la passation des marchés de biens et services et aux processus d'obligation de rendre compte et de présentation de rapports (ou reporting) du Gouvernement sénégalais ;
ii. Accroître la mesure dans laquelle les partenaires du développement reposent sur les systèmes nationaux (que ce soit pleinement ou partiellement) pour planifier, élaborer le budget et présenter des rapports.

Le rôle de l'Organisation est de faciliter le dialogue par le biais d'une série de rencontres avec les autorités sénégalaises et les partenaires du développement, qui aboutiront à un dialogue politique de haut niveau en 2016.

Même si ces travaux sur l'accroissement de l'utilisation des systèmes nationaux sont centrés sur le Sénégal, les recherches et les pratiques concrètes de ce pays apporteront de précieux enseignements qui pourront bénéficier aux dialogues de l'Organisation sur l'*utilisation des systèmes nationaux* dans les autres pays africains.

Pôle de connaissances sur la GFP

Suite à la phase de conception, à la collecte et à la collation des données, l'Organisation lancera son Pôle de connaissances en matière de GFP en juin 2016. Le Pôle associera le site Web de l'Organisation à une fonction de recherche intitulée « L'Enquêteur du budget », qui servira de référentiel des informations budgétaires provenant des pays africains et à leur intention.

Les efforts nécessaires pour rassembler ces données sont considérables, mais l'Organisation prévoit que les bénéfices du Pôle seront inestimables pour les hauts responsables du budget et d'autres encore. À son lancement en juin 2016, le Pôle contiendra les budgets approuvés, les rapports en cours d'exercice, les rapports d'audit et les circulaires budgétaires de 28 pays africains pour les cinq dernières années. En utilisant les données contenues dans les documents budgétaires, le Pôle de connaissances sur la GFP présentera aussi une analyse sur les tendances, modèles et différences dans la documentation et la politique budgétaires sur le continent.

Après la fin de la phase initiale de collecte et de publication des données, le développement du Pôle se concentrera sur l'ajout de pays couverts par l'Enquêteur du budget et l'intégration d'outils d'apprentissage en ligne. Le Pôle de connaissances sur la GFP bénéficie de l'appui de l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ) au nom du Gouvernement allemand et de l'Union européenne.

En outre, la 2e Enquête sur les pratiques et les procédures budgétaires en Afrique, réalisée au cours de l'exercice considéré 2015/16, à la suite d'un atelier de validation avec les pays participants, sera accessible sur le Pôle. Vingt-trois pays africains ont répondu à l'enquête. Conformément avec l'Enquête de 2008, l'Enquête sur les PPB de 2015, permet aux pays de faire le point sur leurs pratiques, dans l'intérêt de l'apprentissage entre pairs, de la redevabilité et de la comparabilité. Elle permet également de déterminer des domaines où un soutien peut être requis. Une série de rapports sur les pratiques dans le cadre du processus de préparation du budget, des institutions macroéconomiques et budgétaires et de la transparence de l'aide, sera publiée en 2016.

3. Capacités/compétences institutionnelles

Plusieurs facteurs peuvent compromettre la présentation d'un budget crédible dans les délais prévus. Ce sont notamment : des flux de recette imprévisibles ; un manque de coordination ; des processus et systèmes de gestion de l'information inadéquats ; et, l'absence de mécanismes solides pour gérer les compromis techniques et politiques. Ces problèmes entrainent à leur tour des retards des crédits parlementaires et de la fourniture des biens et services par les ministères dépensiers.

Dans le cadre de ce programme, l'Organisation a l'intention de travailler en collaboration étroite avec les ministères des Finances sélectionnés, afin de renforcer leurs compétences et d'améliorer la crédibilité du budget.

Pour appuyer nos travaux sur les capacités/compétences institutionnelles, l'Organisation collabore avec l'*Overseas Development Institute* (ODI) par le biais d'un Protocole d'accord qui a été conclu en 2015.

Créer l'espace politique nécessaire aux réformes

L'approche de la création d'un espace politique pour la réforme s'appuie sur la méthodologie de l'adaptation

itérative en fonction des problèmes (PDIA) élaborée par le programme de renforcement des capacités des États de la *Harvard Kennedy School*. Cette approche prépare les praticiens à concevoir une voie réaliste et réalisable visant à résoudre les défis de conception et de mise en œuvre des réformes dans leur pays respectif. L'Organisation a utilisé cette approche au Lesotho, à Zanzibar et au Libéria. Les pays pairs ont participé et apporté de précieuses contributions aux ateliers au Lesotho (Botswana, Seychelles, Swaziland et Zambie) et à Zanzibar (Ghana, Kenya et Seychelles).

Suite à l'atelier au Lesotho, qui a eu lieu à la fin de l'exercice 2014/15, l'Organisation a adopté et affiné l'approche de la *création d'un espace politique nécessaire aux réformes* pour la plupart de ses travaux dans ce programme. Pour l'exercice considéré 2015/16, l'Organisation a entrepris des ateliers portant sur la *création de l'espace politique nécessaire à la réforme* à Zanzibar (du 14 au 16 septembre 2015) et au Libéria (du 16 au 18 novembre 2015).

Dans le cas de Zanzibar, le défi était d'identifier « ce qui est (vraiment) nécessaire pour formuler et exécuter un budget-programme crédible ». L'atelier a identifié les problèmes principaux, leurs causes et les mesures à prendre pour améliorer la mise en œuvre du budget-programme. Des pairs du Ghana, du Kenya et des Seychelles ont fourni de précieux éléments fondés sur leurs propres expériences. Les personnes-ressources d'AFRITAC-Est, de la GIZ et de l'ODI ont appuyé une équipe de trois membres du personnel de l'Organisation avec l'animation et la documentation de l'atelier. L'un des extrants était la production d'un rapport sur l'atelier incluant les actions à mener. Ce rapport a été présenté au Ministre des Finances et au Commissaire au budget de Zanzibar.

Les résultats de l'évaluation montrent que 92 pour cent des participants sont tout à fait d'accord pour dire que l'atelier les a aidés à mettre au point des actions et des stratégies réalisables pour améliorer la fonctionnalité de l'élaboration du budget-programme, à Zanzibar et aussi dans les pays pairs.

En mars 2016, l'Organisation a invité deux responsables de Zanzibar à discuter des progrès ainsi réalisés avec les actions, défis et priorités portant sur le budget-programme à l'occasion d'une séance de travail avec des fonctionnaires d'Afrique du Sud et des Seychelles. Ce dialogue plus restreint a été considéré comme très bénéfique car il a permis aux fonctionnaires de comparer les problèmes techniques qu'ils rencontrent actuellement dans le cadre de leur travail et de faire ressortir le contraste qui existe entre ces problèmes. L'Organisation estime que cette forme de conversation régulière est une composante importante du travail qu'elle accomplit.

L'atelier du Libéria a été mené conjointement par l'Organisation et l'ODI, dans le cadre du programme en cours de l'ODI « Initiative de renforcement du Budget » dans le pays et fait suite au premier atelier qui s'est déroulé en mai 2014. Le but était de s'appuyer sur les problèmes définis au cours du premier atelier et des progrès réalisés depuis mai 2014, d'analyser un peu plus en profondeur les problèmes et les défis qui empêchent certaines réformes et d'élaborer des actions concrètes et des calendriers de mise en œuvre.

Établir des ministères des Finances compétents

Ce sous-programme vise à renforcer les capacités/compétences organisationnelles et de mise en œuvre des ministères des Finances, en particulier le Bureau central du budget.

Dans le cadre d'une collaboration plus vaste, l'Organisation, l'ODI et la Trésorerie nationale sud-africaine ont accueilli conjointement une conférence portant sur « Les ministères des Finances du XXIe siècles » qui s'est tenue à Johannesburg en mars 2015. Cinquante-cinq participants de gouvernements, partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement de plus de 20 pays ont partagé leurs expériences sur la façon dont les ministères des Finances fonctionnent en tant qu'organisations, et sur la façon dont ils pourraient s'améliorer. La Conférence a souligné les domaines de capacités/compétences qui sont importants, pertinents et insuffisamment développés, et comment ces derniers sont mis en œuvre lors : (i) du traitement de la tension financière ; (ii) de la gestion des priorités concurrentes ; (iii) de l'application de l'autorité ; (iv) de la réponse aux nouveaux défis ; et (v) du recrutement et maintien des personnes compétentes aux bons postes. L'Organisation et l'ODI poursuivront conjointement et séparément des travaux en vue de soutenir les capacités/compétences des ministères des Finances.

Une autre activité au titre de ce sous-programme a été la tenue d'un atelier de deux jours sur la gestion des finances publiques, à Kampala les 18 et 19 août 2015. Des hauts fonctionnaires du budget venant du Ghana, du Kenya, du Lesotho, du Libéria, du Malawi, de la Gambie, de l'Ouganda et de Zanzibar ont participé à cet atelier interactif qui abordait deux questions essentielles : (i) pourquoi les réformes de la GFP échouent-elles

fréquemment ; et, (ii) qu'est-ce qui contribuera à une plus grande réussite ?

Le programme de l'atelier a traité de quatre domaines communs de réformes de la GFP, à savoir : le lien entre budget et politiques, les pratiques de passation des marchés, les systèmes intégré de gestion financière ; et, l'obligation de rendre compte. Dans chaque séance, l'Organisation a utilisé différentes techniques de facilitation, fondées sur des études de cas qui présentaient les défis et les complexités auxquels font face les fonctionnaires du budget. Le format de l'atelier a encouragé une autoréflexion franche et ouverte. Un atelier similaire est prévu pour les membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) qui traitera des directives portant sur la réforme de la GFP en 2016/17.

Aussi bien pour la Conférence de Sandton que pour l'atelier de Kampala, des graphiques ont été utilisés pour saisir visuellement les principaux points des discussions sur quatre affiches. Le personnel de l'Organisation a utilisé ces affiches pour la formation du personnel de l'USAID.

Au total, trois blogs, quatre affiches graphiques et un clip vidéo de formation ont été produits en tant que documentation et outils visant à développer les activités du programme portant sur les capacités/compétences.

4. Gestion de la dette publique

L'incorporation de travail sur la gestion de la dette publique dans la mission de l'Organisation a été initiée par la Trésorerie national sud-africaine, avec la décision de demander à l'Organisation d'accueillir le Centre pour la gestion de la dette publique en Afrique (CAPDM). Après concertation avec les structures de gouvernance de l'Organisation et des négociations avec la Trésorerie nationale, la décision a été prise d'intégrer les activités du CAPDM à l'Organisation en tant que programme supplémentaire à compter du 1er avril 2016. Par conséquent, une grande partie de la fin de l'exercice 2015/16 a servi à conceptualiser les implications de l'élargissement de la mission de l'Organisation pour incorporer à son programme de travail, la gestion de la dette publique et le développement des marchés d'obligations.

Ce programme est mis en place afin d'offrir un apprentissage entre pairs et une plateforme d'échange pour les gestionnaires de la dette publique sur les moyens de : renforcer les bureaux de la dette publique souveraine ; et, promouvoir la mise en place de marchés solides de capitaux d'emprunt en monnaie locale en Afrique. Vu le succès de l'approche utilisée pour accomplir notre travail au Lesotho, à Zanzibar et au Libéria, l'Organisation se servira de l'approche de la création d'un espace politique pour la réforme, en tant que méthode principale de collaboration avec les pays pour améliorer la gestion de la dette et de la trésorerie.

Le programme abordera les trois domaines prioritaires suivants : les marchés des capitaux d'emprunt, le renforcement des bureaux de gestion de la dette et les statistiques de la dette africaine. La première activité prendra la forme d'un atelier portant sur la création d'un espace politique nécessaire à la réforme qui se tiendra en Ouganda en 2016. Le financement et l'aide en nature apportés par la Trésorerie nationale sud-africaine ainsi que par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)/de l'Union Européenne (UE) ont permis à cette nouvelle initiative de mettre en œuvre son plan de travail au titre de l'exercice 2016/17.

5. Gouvernance du réseau

Le programme de gouvernance du réseau vise à s'assurer que tous les programmes de l'Organisation soient gérés et mis en œuvre conformément à l'Accord International de l'Organisation ainsi qu'à ses Règles et Procédures, à ses politiques respectives et aux rôles et responsabilités attribués au Secrétariat, au Comité directeur et à l'Assemblée générale.

Viabilité financière du réseau CABRI

Dans le but d'assurer une organisation viable, le Secrétariat de l'Organisation offre un leadership stratégique, la gestion et le soutien administratif aux pays membres de l'Organisation, accroît le nombre de ses membres et assure la viabilité financière du budget.

Pour l'exercice 2015/16 considéré, les réunions du Comité directeur et de l'Assemblée générale ont eu lieu au début du mois de juin en Afrique du Sud, où le nouveau plan stratégique triennal, le budget et le plan de travail ont été approuvés. Les deux réunions ont également examiné l'exécution du programme et du budget du Secrétariat.

L'Organisation continuera de tirer parti de sa réputation d'organisation africaine adaptative, d'apprentissage et d'échange entre pairs. Il s'agit là de notre avantage comparatif. L'étendue et la qualité du travail de l'Organisation avec les ministères des Finances et d'autres acteurs ont été renforcées au cours de l'exercice 2015/16 considéré, en particulier en collaboration avec ses États membres. La Côte d'Ivoire est le dernier pays à avoir adhérer à l'Accord international de l'Organisation. Sur les trente-trois pays qui ont participé aux activités de l'Organisation, treize pays en sont membres. Le Secrétariat collabore avec les Seychelles, l'Ouganda, le Bénin et la Tanzanie pour qu'ils en deviennent membres.

Bien que les membres et les pays participants restent le principal point focal de la gouvernance, du processus décisionnel et de nos activités, l'Organisation valorise sa collaboration avec une grande variété de partenaires du plaidoyer, techniques et financiers. Les plus notables de ces partenariats comprennent :

i. La signature d'un protocole d'accord (MoU) avec *l'Overseas Development Institute*, qui couvre le travail conjoint sur le renforcement des capacités des ministères des Finances ;
ii. Le renouvellement des accords de financement avec la Fondation Bill et Melinda Gates et la Fondation William et Flora Hewlett ainsi qu'avec le ministère britannique du Développement international ;
iii. L'obtention de nouveaux accords de financement avec le Secrétariat d'État à l'Économie (SECO) de la Suisse et avec le Fond mondial ;
iv. Le renouvellement d'un accord d'aide financière et technique au titre du Programme de la bonne gouvernance financière de l'Union européenne et du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement ; et,
v. Des négociations en cours avec la Banque africaine de développement.

Visibilité, établissement de relations et diffusion des connaissances

L'Organisation a élaboré une stratégie de communication aux multiples facettes qui comprend un manuel d'identité d'entreprise et la formation du personnel à une variété de situations d'engagement médiatique. La mise en œuvre de la nouvelle stratégie a entraîné une augmentation des téléchargements du site Web, l'amélioration de la diffusion des rapports, de la couverture médiatique et de l'activité sur les médias sociaux.

Au cours de l'exercice 2015/16 considéré, l'Organisation a produit :

- Sept rapports publiés ;
- Onze blogs ;
- Trois rapports non publiés ; et,
- Deux articles de journaux et de magasines.

Pour améliorer la création et l'échange de connaissances et renforcer la GFP en Afrique, l'Organisation continuera de sensibiliser ses membres et participants par le biais de la diffusion ciblée de l'information et de la recherche au sein de sa communauté. Le Pôle de connaissances sur la GFP constituera un outil de base pour mettre les connaissances à disposition.

Suivi et évaluation des performances de CABRI

L'Organisation suit ses performances de multiples façons. Au niveau des activités, tous les événements sont évalués par les participants afin de mesurer la pertinence, la qualité et la facilité d'application. Avec les rapports de projet préparés par les responsables, les rapports d'évaluation sont examinés lors de réunions de projets bimensuelles et lors de réunion d'examen trimestrielles. Les réunions trimestrielles sont tenues en interne et avec des partenaires du développement afin d'évaluer les progrès accomplis et de s'assurer de leur alignement sur notre plan stratégique, notre cadre logique et notre budget.

Les pays membres et les pays participants doivent également remplir une enquête bisannuelle de suivi. La prochaine enquête bisannuelle devrait être effectuée au cours de l'exercice 2016/17.

Services d'entreprise

Le Secrétariat continue de renforcer sa conformité aux politiques, pratiques et procédures de l'Organisation. Après huit ans d'audit selon des procédures convenues, le premier audit entièrement conforme aux IFRS (Normes internationales de l'information financière) a été réalisé pour l'exercice 2014/15.

Trois nouveaux employés sont entrés dans l'équipe technique, suite à un processus de recrutement et de détachement, comme décrit dans le tableau ci-après :

	Poste	Programme	Nationalité	Processus de recrutement
Moustapha Doukoure	Responsable de programme	Transparence budgétaire et obligation de rendre compte	Française/Ivoirienne	Politique de recrutement de l'Organisation
Clement Ncuti	Responsable de programme	Capacités/compétences institutionnelles	Rwandaise	Politique de recrutement de l'Organisation
Johan Krynauw	Responsable de programme	Gestion de la dette publique	Sud-africaine	Détachement de la Trésorerie nationale sud-africaine

L'ajout du nouveau programme portant sur la gestion de la dette publique et un effectif croissant ont nécessité le déménagement dans de nouveaux bureaux, qui s'est achevé en décembre 2015. Le Secrétariat de CABRI est maintenant basé à Centurion, en Afrique du Sud et pourra employer un effectif de 25 personnes.

3. Membres du Comité directeur.

Les membres en fonction à la date du présent rapport sont les suivants :

Membres
M. G Wamoustoyo – Président (République centrafricaine)
M. P Nomo – Président suppléant (République du Ghana)
M. S Traore (République du Mali)
M. S Kiiru (République du Kenya)
Dr. K Brown (République d'Afrique du Sud)
M. L Ouedraogo – Membre d'office (Burkina Faso)
M. NG Cole - Membre d'office, Secrétaire exécutif

Aucun changement n'a été apporté à la composition du Comité directeur au cours de l'exercice de référence.

4. Biens immobiliers, installations et équipement

La nature des biens immobiliers, installations et équipement et la politique relative à leur utilisation n'ont pas changé.

5. Événements ultérieurs à la période considérée

Nous ne sommes au courant d'aucun fait important survenant après la fin de l'exercice budgétaire et jusqu'à la date de ce présent Rapport.

6. Continuité de l'exploitation

Nous croyons que l'Organisation dispose des ressources suffisantes pour continuer ses activités dans l'immédiat et en conséquence les états financiers annuels ont été élaborés selon le principe de continuité de l'exploitation. Nous sommes convaincus que l'Organisation se trouve dans une situation financière saine et qu'elle a accès à des facilités d'emprunt suffisantes pour répondre à ses besoins prévisibles de trésorerie. Nous n'avons connaissance d'aucun nouveau changement important qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'Organisation. En outre, nous ne sommes au courant d'aucun manquement important aux exigences légales ou réglementaires ou d'aucune modification en attente à la législation susceptibles d'affecter l'Organisation.

7. Auditeurs

Le cabinet d'expertise comptable Morar Incorporated a été nommé en tant qu'auditeurs de l'Organisation pour 2016.

8. Date d'autorisation de délivrance des états financiers

Nous avons autorisé la délivrance (publication) des états financiers annuels le 10 octobre 2016. Aucun pouvoir n'a été accordé à quiconque en vue de modifier les états financiers annuels après la date de délivrance.

9. Remerciements

Nous adressons nos remerciements et notre gratitude à l'ensemble du personnel, des fournisseurs et des membres de l'Organisation pour leur soutien continu.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (BILAN) DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire

États financiers annuels de l'exercice clos le 31 mars 2016

Montant en rands	Note(s)	2016 R	2015 R
Actifs			
Actifs à long terme (actifs immobilisés ou non courants)			
Biens immobiliers, installations et équipement	3	1 261 241	282 677
Actifs incorporels	4	61 603	84 042
		1 322 844	**366 719**
Actifs à court terme (actifs circulants ou courants)			
Clients et autres débiteurs	**5**	9 176 789	6 475 550
Trésorerie et équivalents	**6**	27 244 581	13 996 749
		36 421 370	**20 472 299**
Total des actifs		**37 744 214**	**20 839 018**
Capitaux propres et passifs			
Capitaux			
Excédent cumulé		15 065 324	8 650 043
Passifs			
Passifs (dettes) à court terme			
Fournisseurs et autres créditeurs	**7**	3 312 866	3 104 464
Revenu (Produit) constaté d'avance	**8**	18 996 631	8 860 873
Provisions	**9**	369 393	223 638
		22 678 890	**12 188 975**
Total des capitaux propres et des passifs		**37 744 214**	**20 839 018**

ÉTAT (COMPTE) DE RÉSULTAT GLOBAL

Montant en rands	Note(s)	2016 R	2015 R
Revenu	12	29 667 700	22 882 547
Autres revenus	13	2 650 971	3 371 993
Dépenses (charges) de fonctionnement		(26 766 767)	(23 253 077)
Excédent (Déficit) d'exploitation (ou résultat d'exploitation)	14	**5 551 904**	**3 001 463**
Revenus générés par les investissements	15	863 377	781 932
Excédent de l'exercice		**6 415 281**	**3 783 395**
Autres éléments du résultat global		-	-
Excédent global total de l'exercice		**6 415 281**	**3 783 395**

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Montant en rands	Excédent cumulé R	Total des capitaux R
Solde d'ouverture précédemment déclaré	8 325 058	8 325 058
Ajustements		
Erreur de l'exercice précédent	(3 458 412)	(3 458 412)
Solde au 1er avril 2014 comme mis à jour	**4 283 936**	**4 283 936**
Excédent de l'exercice	752 627	752 627
Autres éléments du résultat global	-	-
Résultat global total de l'exercice	**752 627**	**752 627**
Solde d'ouverture précédemment déclaré	5 619 273	5 619 273
Ajustements		
Erreur de l'exercice précédent	3 030 770	3 030 770
Solde au 1er avril 2015 comme mis à jour	**8 650 043**	**8 650 043**
Excédent de l'exercice	6 415 281	6 415 281
Autres éléments du résultat global	-	-
Résultat global total de l'exercice	**6 415 281**	**6 415 281**
Solde au 31 mars 2016	**15 065 324**	**15 065 324**

Note(s)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Montant en rands	Note	2016	2015
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
Trésorerie générée par les activités d'exploitation	17	13 563 081	(6 098 844)
Revenu au titre des intérêts		863 377	781 932
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation		**14 426 458**	**(5 316 912)**
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Achat de biens immobiliers, installations et équipement	3	(1 198 804)	(99 143)
Vente de biens immobiliers, installations et équipement	3	20 178	-
Achat d'immobilisations incorporelles	4	-	(6 722)
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement		**(1 178 626)**	**(105 865)**
Total du mouvement de trésorerie de l'exercice		**13 247 832**	**(5 422 777)**
Trésorerie en début d'exercice		13 996 749	19 419 526
Total de trésorerie en fin d'exercice	6	**27 244 581**	**13 996 749**

RÈGLES (OU MÉTHODES) COMPTABLES

Présentation des états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et à l'Accord portant création de l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire. Les comptes annuels qui ont été établis sur la base du coût historique intègrent les principales règles comptables énoncées ci-après. En outre, ils sont présentés en rands sud-africains.

Les règles comptables sont en accord avec la période précédente.

1.1 Jugements importants et sources d'incertitude relative aux évaluations

Lors de la préparation des états financiers annuels, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent les montants inscrits dans les états financiers annuels et l'information s'y rapportant. L'utilisation des informations disponibles et l'application des jugements rendus sont inhérentes à l'établissement des estimations. Les résultats effectifs constatés ultérieurement pourraient différer de ces estimations, ce qui peut affecter considérablement les états financiers annuels.

Clients (ou Créances commerciales) et prêts et créances

L'organisation évalue ses créances commerciales et ses prêts et créances pour dépréciation à la fin de chaque exercice considéré. Pour déterminer si une perte de valeur doit être inscrite au compte de résultat, l'organisation doit exercer son jugement pour savoir s'il existe des données observables indiquant une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée par l'utilisation de techniques d'évaluation. L'organisation utilise plusieurs méthodes d'évaluation et hypothèses qui reposent sur les conditions du marché existant à la fin de chaque exercice considéré. Les cours du marché ou les cours fournis par les courtiers pour des instruments analogues sont utilisés pour la dette à long terme. D'autres techniques telles que la valeur actualisée estimée des flux de trésorerie, sont utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers restants.

Test de dépréciation

L'organisation examine et met à l'essai la valeur comptable des actifs lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable ne peut pas être recouvrable. Ces actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel ils peuvent générer des flux de trésorerie isolables, qui sont en grande partie indépendants des flux de trésorerie et d'autres actifs et passifs. Si des éléments semblent indiquer qu'une dépréciation a pu survenir, on procède à une estimation des flux de trésorerie futurs attendus pour chaque groupe d'actifs. Les flux de trésorerie futurs attendus utilisés pour déterminer la valeur d'utilité des actifs corporels sont essentiellement incertains et pourraient changer de manière importante au fil du temps.

Provisions

Des provisions ont été mobilisées et la direction a procédé à des estimations fondées sur les informations disponibles. Les résultats supplémentaires de ces estimations de provisions sont inclus dans la note 9 - Provisions.

1.2 Biens immobiliers, installations et équipement

Les biens immobiliers, installations et équipement sont des éléments corporels que l'organisation utilise pour son propre usage et qui devraient être utilisés pendant plus d'un exercice.

1.2 Biens immobiliers, installations et équipement (suite)

Les biens immobiliers, installations et équipement sont indiqués comme étant les coûts historiques moins l'amortissement accumulé et les pertes de valeur accumulées.

Un élément de biens immobiliers, installations et équipement est comptabilisé comme un actif lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément profiteront à l'organisation et que le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les biens immobiliers, installations et équipement sont initialement évalués au coût historique. Le coût historique comprend toutes les dépenses qui sont directement imputables à l'acquisition ou à la construction de cet actif, y compris l'incorporation des coûts d'emprunt sur les actifs éligibles et des ajustements au titre de la comptabilité de couverture, le cas échéant.

Les biens immobiliers, installations et équipement sont indiqués au coût après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement d'un actif commence quand il est disponible pour utilisation, telle que prévue par la direction. L'amortissement est calculé de manière à déprécier la valeur comptable de l'actif tout au long de sa vie utile estimée à sa valeur résiduelle estimée, selon la méthode la plus représentative du rythme d'usage par l'organisation des avantages économique de cet actif. L'amortissement n'est pas imputé à un actif si sa valeur résiduelle est supérieure ou égale à son montant inscrit au bilan. L'amortissement d'un bien cesse à la date la plus rapprochée à laquelle cet actif est classé comme étant détenu en vue de la vente ou décomptabilisé.

La vie utile des biens immobiliers, installations et équipement a été évaluée comme suit :

Poste	Méthode de dépréciation	Moyenne de la vie utile
Mobilier et équipements	Linéaire (ou constante)	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire (ou constante)	5 ans
Équipement informatique	Linéaire (ou constante)	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire (ou constante)	3 ans

La valeur résiduelle, la durée de vie utile (ou durée d'utilité) et la méthode d'amortissement de chaque actif, sont examinées à la fin de chaque exercice considéré. Si les attentes diffèrent par rapport aux estimations précédentes, les changements doivent être comptabilisés de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

La dotation aux amortissements pour chaque exercice est portée au compte de résultat

Des tests de dépréciations sont réalisés sur les biens immobiliers, installations et équipement lorsque des éléments indiquent qu'ils peuvent être dépréciés. Lorsque la valeur comptable d'un actif de biens immobiliers, d'installations et d'équipement est évaluée comme étant supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans le compte de résultats afin d'aligner la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

Un élément de biens, installations et équipement est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou cession. Tout gain ou perte lors de la comptabilisation d'un actif de biens immobiliers, d'installations et d'équipement est inclus dans le compte de résultats lorsque l'actif est décomptabilisé. Tout gain ou perte découlant de la décomptabilisation d'un actif de biens immobiliers, d'installations et d'équipement est déterminé comme la différence entre le produit net de sortie, le cas échéant, et la valeur comptable de l'actif.

1.3 Actifs incorporels (ou immobilisations incorporelles)

Un actif incorporel est comptabilisé quand :

- il est probable que les avantages économiques futurs attendus qui sont attribuables à l'actif profiteront à l'organisation ; et,
- le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable.

L'actif incorporel est initialement comptabilisé au coût historique.

Les actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût diminué de tout cumul des amortissements et de tout cumul de pertes de valeur.

Une immobilisation incorporelle est considérée comme ayant une durée d'utilité indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie. L'amortissement n'est pas prévu pour ces immobilisations incorporelles, mais elles sont soumises à un test de dépréciation annuellement et chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. Pour tous les autres actifs incorporels, l'amortissement est fourni sur une base linéaire pendant leur durée de vie utile.

La période d'amortissement et la méthode d'amortissement pour les immobilisations incorporelles sont examinées à chaque date de clôture de l'exercice.

La réévaluation de la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle comme finie, après qu'elle ait été classée comme indéterminée, indique que l'actif ait pu se déprécier. En conséquence, l'actif fait l'objet d'un test de dépréciation et la valeur comptable restante est amortie au cours de sa durée de vie utile.

L'amortissement est fourni pour déprécier les actifs incorporels, sur une base linéaire, à leur valeur résiduelle comme suit :

Élément	**Durée de vie utile**
Logiciel	*3 à 7 ans*

1.4 Instruments financiers

L'organisation classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- Prêts et créances
- Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

La classification dépend de la finalité pour laquelle les instruments financiers ont été obtenus / engagés et a lieu lors de la comptabilisation initiale. La classification est réévaluée annuellement.

Comptabilisation initiale et évaluation

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés, lorsque l'organisation devient partie aux dispositions contractuelles des instruments.

L'organisation classe les instruments financiers, ou leurs composantes, lors de la comptabilisation initiale en tant qu'actif financier, passif financier ou instrument de capitaux propres, selon la nature de l'accord contractuel.

Pour les instruments financiers qui ne sont pas à leur juste valeur, les coûts de transaction sont compris dans l'évaluation initiale des instruments financiers.

Évaluation ultérieure

Les prêts et les créances font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du cumul des pertes de valeur.

Les passifs financiers au coût amorti, sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Décomptabilisation des actifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie provenant des investissements arrivent à expiration ou ont été transférés et que l'organisation a transféré la majeure partie des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Dépréciation des actifs financiers

À chaque date de clôture, l'organisation apprécie tous les actifs financiers, autres que ceux inscrits à leur juste valeur au compte de résultat, pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

En ce qui concerne les sommes payables à l'organisation, des difficultés financières importantes du débiteur, la probabilité de faillite du débiteur et le défaut de paiements, sont tous considérés comme des indicateurs de dépréciation.

Les pertes de valeur sont portées au compte de résultat.

Les pertes de valeur sont reprises lorsqu'une augmentation de la valeur recouvrable de l'actif financier peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, sous réserve de la restriction que la valeur comptable de l'actif financier à la date de la reprise de la dépréciation n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

La reprise de pertes de valeur est comptabilisée au compte de résultats, à l'exception de la prise de participation classée comme disponible à la vente.

Lorsque les actifs financiers sont dépréciés en utilisant un compte de provision, le montant de la perte est porté au compte de résultats en frais (dépenses) de fonctionnement. Lorsque qu'une créance commerciale est annulée, l'écriture d'annulation est faite par rapport au compte de provision pertinent. Les recouvrements ultérieurs des montants antérieurement annulés sont portés en diminution des frais de fonctionnement.

Clients et autres débiteurs (créances commerciales ou sommes à recevoir et autres débiteurs)

Les créances commerciales sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et évaluées par la suite à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Des provisions suffisantes pour des montants estimés irrécouvrables sont comptabilisées au compte de résultats lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif. Des difficultés financières importantes du débiteur, la probabilité de faillite ou autre restructuration financière du débiteur et le défaut ou les arriérés de paiements (plus de 30 jours de retard) sont considérés comme des indicateurs de dépréciation de la créance commerciale. La provision comptabilisée est mesurée comme étant la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif calculé lors la comptabilisation initiale.

La valeur comptable de l'actif doit être réduite via l'utilisation d'un compte de provision (ou de correction de valeur). Le montant de la perte est porté au compte de résultats en frais de fonctionnement. Lorsqu'une créance commerciale est irrécouvrable, elle est déduite du compte de provision pour créances commerciales. Les recouvrements ultérieurs des montants antérieurement radiés sont portés en diminution des frais de fonctionnement au compte de résultats.

Les clients et autres débiteurs sont classés comme prêts et créances.

Fournisseurs et autres créditeurs (dettes commerciales ou sommes à payer et autres créditeurs)

Les dettes commerciales sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et évaluées par la suite à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie et équivalents (de trésorerie)

La trésorerie et les équivalents comprennent l'encaisse, les dépôts à vue, et les autres placements à court terme à fortes liquidités, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Ils sont comptabilisés au début et par la suite à leur juste valeur.

Découverts bancaires et emprunts

Les découverts bancaires et emprunts sont évalués initialement à leur juste valeur puis sont ultérieurement comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre le produit (déduction faite des coûts de transaction) et le règlement ou le remboursement des emprunts est comptabilisée sur la durée des emprunts conformément à la politique comptable de l'organisation pour les coûts d'emprunt.

1.5 Contrats de location

Un bail est classé comme un contrat de location-financement s'il transfère au locataire la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Un bail est considéré comme un bail d'exploitation (ou contrat de location simple) s'il ne transfère pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Contrats de location-exploitation – locataire

Les paiements du contrat de location-exploitation sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. La différence entre les montants comptabilisés en tant que charge (dépense) et les paiements contractuels comptabilisés en tant qu'actif de bail d'exploitation. Ce passif n'est pas actualisé.

Tout loyer conditionnel est comptabilisé comme une dépense de l'exercice au cours duquel elle a été encourue.

1.6 Dépréciations des actifs

L'organisation évalue à la fin de chaque période considérée, s'il existe des indications qu'un actif peut se déprécier. Si c'est le cas, l'organisation effectue une estimation de la valeur recouvrable de l'actif.

Qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, l'organisation doit aussi :

- tester annuellement la dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou des immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mise en service, en comparant leur valeur comptable à leur valeur recouvrable. Ce test de dépréciation est effectué au cours de la période annuelle et au même moment chaque année.

S'il existe un indice qu'un actif peut s'être déprécié, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement est estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient (l'unité génératrice de trésorerie de l'actif) doit être déterminée.

Si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est réduite à sa valeur recouvrable. Cette réduction est une perte de valeur.

Une perte de valeur des actifs comptabilisés au coût diminué de la dépréciation ou de l'amortissement cumulé est immédiatement portée au compte de résultats. Toute perte de valeur d'un actif réévalué est traitée comme une réévaluation négative.

L'organisation évalue à la fin de chaque période considérée, s'il existe un indice montrant qu'une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs pour les biens autres qu'un *Goodwill* (ou écart d'acquisition) n'existe peut-être plus ou a diminué. Si un tel indice existe, les montants recouvrables de ces actifs sont estimés.

La valeur comptable accrue d'un actif, en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs.

Une reprise d'une perte de valeur des actifs comptabilisés au coût diminué de la dépréciation ou de l'amortissement cumulé autre que l'écart d'acquisition, est immédiatement portée au compte de résultats. Toute reprise d'une perte de valeur d'un actif réévalué est traitée comme une réévaluation positive

1.7 Avantages du personnel

Avantages du personnel à court terme

Les coûts des avantages du personnel à court terme, (ceux payables dans les 12 mois après la prestation du service, comme les congés annuels payés et les congés de maladie payés), sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel le service a été rendu et ne sont pas actualisés.

Le coût attendu des absences rémunérées est comptabilisée en charge, du fait que les employés rendent des services qui augmentent leur droit à de futures absences rémunérées, ou en cas d'absences non cumulables, lorsque les absences se produisent.

Le coût attendu des paiements à effectuer au titre de l'intéressement et des primes, est comptabilisé en dépense, lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite d'effecteur de tels paiements, en raison de performances antérieures.

1.8 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- l'organisation a une obligation à la date de clôture résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'il faudra effectuer une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour éteindre l'obligation ; et,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant d'une provision est la valeur actualisée de la charge escomptée nécessaire pour éteindre l'obligation.

Lorsque qu'une partie ou la totalité des dépenses à engager pour éteindre une provision devrait être remboursée par un tiers, ce remboursement ne doit être pris en compte que dans le cas où il est pratiquement certain qu'il sera perçu si l'organisation s'acquitte de son obligation. Le remboursement doit être traité comme un actif distinct. Le montant comptabilisé au titre du remboursement ne doit pas être supérieur au montant de la provision.

Les provisions ne sont pas comptabilisées au titre de pertes opérationnelles futures.

Les actifs éventuels et les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

1.9 Subventions (dons)

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- l'organisation se conformera aux conditions attachées aux subventions ; et
- les subventions seront reçues.

Les subventions sont comptabilisées en tant que revenu sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Une subvention à recevoir qui prend le caractère d'une créance, soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit pour apporter un soutien financier immédiat à l'organisation sans coûts futurs liés, doit être comptabilisée en revenu de la période au cours de laquelle la créance devient acquise

Les subventions liées au revenu sont présentées en tant que crédit au compte de résultats (séparément).

Les subventions reçues avant que l'organisation ne se conforme aux conditions y afférentes, sont comptabilisées en tant que revenu (produits) constaté d'avance.

1.10 Revenu (ou produits ou recettes)

Le revenu est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir et représente les montants à recevoir dans le cours normal des affaires, déduction faite de la taxe sur la valeur ajoutée.

L'intérêt est comptabilisé, dans le compte de résultats, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.11 Coûts d'emprunt

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en tant que dépenses au cours de l'exercice où ils sont engagés.

1.12 Conversion des devises

Transactions en monnaies étrangères

Une transaction effectuée en monnaie étrangère est enregistrée, lors de sa comptabilisation initiale en rands, en appliquant au montant en monnaie étrangère le cours de change au comptant entre la monnaie fonctionnelle et la monnaie étrangère à la date de la transaction.

À la fin de chaque exercice :

- les postes (ou éléments) monétaires en devises étrangères sont convertis aux cours en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes non monétaires dont le coût historique est libellé en devises sont comptabilisés sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction ; et,
- les postes non monétaires qui sont comptabilisés à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis en utilisant les taux de change en vigueur à la date où cette juste valeur a été déterminée.

Les écarts de change résultant du règlement des postes monétaires ou de la conversion de postes monétaires à des cours différents de ceux qui ont été utilisés lors de leur comptabilisation initiale au cours de la période ou dans des états financiers antérieurs doivent être comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Lorsqu'un profit ou une perte sur un poste non monétaire est comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé dans le compte de résultats, chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée dans le compte de résultats.

2. Nouvelles normes et interprétations

2.1 Les normes et interprétations qui sont entrées en vigueur et ont été adoptées au cours de l'exercice en cours

Dans l'année en cours, l'organisation a adopté les normes et les interprétations suivantes qui s'appliquent à l'exercice budgétaire en cours et qui sont pertinentes à ses opérations :

Normes/ Interprétation :	Date d'entrée en vigueur : Exercices ouverts à compter du :	Impact attendu :
• Modification apportée à l'IAS 24: Information relative aux parties liées : projet annuel d'améliorations	1er juillet 2014	L'adoption de cette modification n'a pas eu un impact important sur les résultats de l'organisation, mais a entraîné la communication d'un plus grand nombre d'informations que celui qui aurait été fourni auparavant dans les états financiers
• Modification apportée à l'IAS 16 : Immobilisations corporelles : projet annuel d'améliorations	1er juillet 2014	L'adoption de cette modification n'a pas eu un impact important sur les résultats de l'organisation, mais a entraîné la communication d'un plus grand nombre d'informations que celui qui aurait été fourni auparavant dans les états financiers
• Modification apportée à l'IAS 38 : Immobilisations corporelles : projet annuel d'améliorations	1er juillet 2014	L'adoption de cette modification n'a pas eu un impact important sur les résultats de l'organisation, mais a entraîné la communication d'un plus grand nombre d'informations que celui qui aurait été fourni auparavant dans les états financiers

2.2 Les normes et interprétations qui ne sont pas encore entrées en vigueur ou applicables

L'organisation a décidé de ne pas adopter de manière anticipée, les normes et interprétations suivantes qui ont été publiées et qui deviendront obligatoires pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1er avril 2016 ou ultérieurement.

Normes/ Interprétation :	Date d'entrée en vigueur : exercices ouverts à compter du :	Impact attendu :
• IFRS 16 - Locations	1er janvier 2019	Ne devrait pas avoir un impact important
• IFRS 9 – Instruments financiers	1er janvier 2018	Ne devrait pas avoir un impact important
• IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	1er janvier 2017	Ne devrait pas avoir un impact important
• Modifications apportées à l'IAS 16 et à l'IAS 38 : Éclaircissement sur les modes d'amortissement acceptables	1er janvier 2016	Ne devrait pas avoir un impact important
• Modifications apportées à l'IFRS 7 : Instruments financiers : Informations à fournir– projet annuel d'améliorations	1er janvier 2016	Ne devrait pas avoir un impact important
• Modifications apportées à l'IAS 19 : Avantages du personnel : – projet annuel d'améliorations	1er janvier 2016	Ne devrait pas avoir un impact important
• Initiative concernant les informations à fournir : Modification apportée à l'IAS 1 : présentation des états financiers	1er janvier 2016	Ne devrait pas avoir un impact important

NOTES APPORTÉES AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Montant en rands	2016	2015

3. Biens immobiliers, installations et équipement

	2016			2015		
	Coût / ou revalorisation	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Coût / ou revalorisation	Amortissement cumulé	Valeur comptable
Mobilier et équipements	721 589	(81 160)	**640 429**	217 115	(78 063)	**139 052**
Matériel de bureau	55 140	(34 093)	**21 047**	55 140	(23 065)	**32 075**
Équipement informatique	415 746	(255 597)	**160 149**	280 986	(169 436)	**111 550**
Améliorations locatives	467 604	(27 988)	**439 616**	-	-	**-**
Total	**1 660 079**	**(398 838)**	**1 261 241**	**523 241**	**(270 564)**	**282 677**

Rapprochement des biens immobiliers, installations et équipement - 2016

	Solde d'ouverture	Ajouts	Cession	Amortissement	Total
Mobilier et équipements	139 052	588 089	(39 200)	(47 512)	640 429
Matériel de bureau	32 079	-	-	(11 028)	21 047
Équipement informatique	111 550	143 111	(928)	(93 584)	160 149
Améliorations locatives	-	467 604	-	(27 988)	439 616
	282 677	**1 198 804**	**(40 128)**	**(180 112)**	**1 261 241**

Rapprochement des biens immobiliers, installations et équipement - 2015

	Solde d'ouverture	Ajouts	Amortissement	Total
Mobilier et équipements	169 392	12 661	(43 001)	139 052
Matériel de bureau	43 103	-	(11 028)	32 075
Équipement informatique	98 730	86 482	(73 662)	111 550
	311 225	**99 143**	**(127 691)**	**282 677**

4. Actifs incorporels

	2016			2015		
	Coût / Valorisation	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Coût / Valorisation	Amortissement cumulé	Valeur comptable
Logiciel	107 494	(45 891)	61 603	107 494	(23 452)	84 042

Rapprochement des actifs incorporels – 2016

	Solde d'ouverture	Amortissement	Total
Logiciel	84 042	(22 439)	61 603

Rapprochement des actifs incorporels – 2015

	Solde d'ouverture	Ajouts	Amortissement	Total
Logiciel	98 595	6 772	(21 275)	84 042

NOTES APPORTÉES AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Montant en rands	2016	2015
5. Clients et autres débiteurs		
Comptes clients (créances commerciales)	8 179 202	6 220 705
Charges payées d'avance	706 599	75 785
Dépôts	290 988	179 060
	9 176 789	**6 475 550**

Les clients et autres débiteurs qui sont en souffrance mais qui n'ont pas subi une dépréciation

Les clients et autres débiteurs qui sont en souffrance pour une durée inférieure à 12 mois ne sont pas considérés comme ayant subi une dépréciation. À compter du 31 mars 2016, aucun montant (en rand) (en 2015 : 0 rand) n'était en souffrance, ni déprécié.

Clients et autres débiteurs dépréciés

À compter du 31 mars 2016, les clients et autres débiteurs avaient subi une dépréciation et étaient provisionnés pour un montant de 3 869 320 rands (en 2015 : 2 013 330 rands).

Le vieillissement de ces créances commerciales et autres créances s'établit comme suit :

Échues depuis 12 mois	1 413 790	793 130
Échues depuis 24 mois	967 330	610 100
Échues depuis 36 mois	1 488 200	610 100

La valeur comptable des créances commerciales et autres créances sont libellés dans les monnaies suivantes :

En rands sud-africains	2 300 812	1 827 985
En dollars des États-Unis	655 000	525 000

Rapprochement des provisions pour dépréciation des créances commerciales et autres créances.

Solde d'ouverture	2 013 330	1 059 530
Provisions pour dépréciation	1 855 990	953 800
	3 869 320	**2 013 330**

6. Trésorerie et équivalents

La Trésorerie et équivalents (de trésorerie) sont composés :

Des avoirs en banque	27 244 581	13 996 749

La valeur comptable de la trésorerie et équivalents (de trésorerie) sont libellés dans les monnaies suivantes :

En rands sud-africains	19 395 208	13 996 749
En dollars des États-Unis	425 215	-
En livres sterling	66 994	-

7. Fournisseurs et autres créditeurs (dettes commerciales et autres dettes)

Compte fournisseurs (Dettes commerciales)	441 346	920 484
Revenu perçu à l'avance	2 871 520	2 183 980
	3 312 866	**3 104 464**

Les valeurs comptables des fournisseurs et autres créditeurs sont libellés dans les monnaies suivantes :

En rands sud-africains	441 348	911 677
En francs CFA ouest africain	-	444 000

NOTES APPORTÉES AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Montant en rands	2016	2015

8. Revenu (Produit) constaté d'avance

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH	223 225	-
New Venture Fund	-	191 208
Trésorerie nationale (République d'Afrique du Sud)	2 982 664	3 000 000
Fondation Bill et Melinda Gates	7 650 452	2 857 153
Fondation William et Flora Hewlett	2 050 705	2 812 512
Secrétariat d'État suisse à l'Économie	6 089 585	-
	18 996 631	**8 860 873**

Le revenu (produit) constaté d'avance est composé des fonds reçus de divers donateurs, que l'organisation devra utiliser en vertu de l'accord qu'elle a conclu avec les donateurs.

9. Provisions

Rapprochement des provisions – 2016

	Solde d'ouverture	Ajouts	Utilisées au cours de l'exercice	Total
Provisions pour congés payés	223 638	159 182	(13 427)	369 393

Rapprochement des provisions – 2015

	Solde d'ouverture	Ajouts	Utilisées au cours de l'exercice	Total
Provisions pour congés payés	148 321	97 824	(22 507)	223 638

10. Actifs financiers par catégorie

Les règles comptables relatives aux instruments financiers ont été appliquées aux postes budgétaires suivants :

2016

	Prêts et créances	Total
Clients et autres débiteurs (créances commerciales et autres)	8 179 202	8 179 202
Trésorerie et équivalents	27 244 581	27 244 581
	35 423 783	**35 423 783**

2015

	Prêts et créances	Total
Clients et autres débiteurs	6 220 705	6 220 705
Trésorerie et équivalents	13 996 749	13 996 749
	20 217 454	**20 217 454**

NOTES APPORTÉES AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Montant en rands	2016	2015

11. Passifs financiers par catégorie

Les règles comptables relatives aux instruments financiers ont été appliquées aux postes budgétaires suivants :

2016

	Passifs financiers au coût amorti	Total
Fournisseurs et autres créditeurs (dettes commerciales et autres)	441 348	441 348
Revenu (produit) constaté d'avance	18 996 631	18 996 631
	19 437 979	**19 437 979**

2015

	Passifs financiers au coût amorti	Total
Fournisseurs et autres créditeurs (dettes commerciales et autres)	920 486	920 486
Revenu (produit) constaté d'avance	8 860 873	8 860 873
	9 781 359	**9 781 359**

12. Revenu

Cotisations	5 688 635	920 486
Subventions (dons) reçues	23 979 065	18 488 751
	29 667 700	**22 882 547**

13. Autre revenu

Pertes et profits sur les différences de change	2 650 971	3 371 993

14. Excédent (Déficit d'exploitation) (ou résultat d'exploitation)

L'excédent (le déficit) d'exploitation est présenté après comptabilisation de ce qui suit :

Dépenses (charges) du bail d'exploitation		
Locaux		
• Montants contractuels	673 170	573 644
Équipement		
• Montants contractuels	582 542	492 839
	1 255 712	**1 066 483**
Pertes et profits sur la vente de biens immobiliers, installations et équipement	(19 950)	-
Amortissement de l'actif incorporel	22 439	21 275
Amortissement de biens immobiliers, installations et équipement	180 112	127 691
Frais de personnel	9 674 184	6 867 343

15. Investissements générateurs de revenu

Revenu d'intérêts		
Banque	863 377	781 932

NOTES APPORTÉES AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Montant en rands	2016	2015

16. Rémunération des auditeurs

Honoraires	361 067	297 002

17. Trésorerie générée par les activités d'exploitation

Excédent	6 415 281	3 783 395
Ajustements (ou corrections) pour :		
Amortissements	202 551	148 966
Excédent (Déficit) net sur la cession de biens immobiliers, installations & Equip	19 950	-
Profit sur les devises	(2 650 971	(3 371 993)
Intérêts reçus - placement	(863 337)	781 932)
Mouvements de provisions	145 755	75 318
Variations du capital d'exploitation :		
Clients et autres débiteurs (créances commerciales et autres)	(50 268)	(55 373)
Fournisseurs et autres créditeurs (dettes commerciales et autres)	208 402	212 460
Revenu constaté d'avance	10 135 758	(6 109 685)
	13 563 081	**(6 098 844)**

18. Engagements

Bail d'exploitation – en tant que locataire (dépense)

Paiements minimaux au titre du contrat de location à effectuer		
- la première année	1 097 071	408 768
- entre la deuxième et la cinquième année comprise	2 151 868	-
	3 248 939	**408 768**

Les paiements effectués au titre du bail d'exploitation représentent des loyers à payer par l'organisation pour certains de ses bureaux. Les baux sont négociés pour une durée moyenne de trois ans et les loyers ne sont pas fixés pour la période. Aucun loyer conditionnel n'est dû.

Montant en rands	2016	2015

19. Parties liées

Relations

Membres de la direction et autres salariés

M. NG Cole - Secrétaire exécutif
Mme N Patel-Manga- Chef du service des opérations (a été nommée le 1er mai 2015)
Mme NA Boateng – Spécialiste confirmée en GFP
Mme EA Gay – Spécialiste en GFP (a démissionné le 31 juillet 2015)
Mme J Stott - Spécialiste confirmée en GFP
M. SH Winters - Spécialiste en GFP (a démissionné le 30 novembre 2015)
Mme J Costa Bento – Spécialiste en GFP
M. J Nolasco - Spécialiste en GFP (a démissionné le 31 octobre 2014)
Mme SG Vermaak – Responsable des finances
Mme F Matanda – Assistante finances
Mme A Barnard – Responsable du marketing & de la communication
Mme A Singh – Responsable des événements & de la logistique
Mme WB Kabongo – Assistante « événements et logistique » (a démissionné le 31 août 2015)
M. M Doukoure – Responsable de programme (a été nommé le 1er novembre 2015)
Mme K Kheswa – Assitante « Affaires administratives & passation des marchés » (a démissionné le 30 novembre 2014)

Opérations des parties liées

Rémunérations payées aux membres de la direction et à d'autres salariés

2016

	Rémunération	Compensation fiscale	Total
M. NG Cole	1 360 981	212 201	1 573 182
Mme N Patel-Manga (a été nommée le 1er mai 2015)	1 076 172	-	1 076 172
Mme NA Boateng	1 076 176	-	1 076 176
Mme EA Gay (a démissionné le 31 juillet 2015)	258 959	-	258 959
Mme J Stott	1 008 915	6 130	1 015 045
M. SH Winters (a démissionné le 30 novembre 2015)	84 800	-	84 800
Mme J Costa Bento	518 806	4140	522 946
Mme SG Vermaak	857 532	117 658	975 190
Mme F Matanda	221 479	-	221 479
Mme A Barnard	984 200	141 445	1 125 645
Mme A Singh	686 028	85 741	771 766
Mme WB Kabongo (a démissionné le 31 août 2015)	50 150	-	50 150
M. M Doukoure (a été nommé le 1er novembre 2015)	410 083	-	410 083
Mme K Kheswa (a démissionné le 30 novembre 2014)	-	37 173	37 173
	8 594 278	**604 488**	**9 198 766**

Montant en rands	2016	2015

19. Parties liées (suite)

2015

	Rémunération	Compensation fiscale	Total
M. NG Cole	1 283 944	191 952	1 475 896
Mme NA Boateng	1 015 260	-	1 015 260
Mme EA Gay (a démissionné le 31 juillet 2015)	928 491	-	928 491
Mme J Stott	123 647	-	123 647
M. SH Winters (a démissionné le 30 novembre 2015)	39 539	-	39 539
Mme J Costa Bento	84 615	-	84 615
M. J Nolasco (a démissionné le 31 octobre 2014)	59 154	-	59 154
Mme SG Vermaak	808 992	110 784	919 776
Mme F Matanda	44 465	-	44 465
Mme A Barnard	928 491	-	928 491
Mme A Singh	647 194	53 509	700 703
Mme K Kheswa (a démissionné le 30 novembre 2014)	300 449	45 306	345 755
	6 264 241	**401 551**	**6 665 792**

20. Erreurs d'une période antérieure

Les cotisations avaient été comptabilisées dans le(s) mauvais exercice(s) et les soldes des créances commerciales de devises n'ont pas été mis à jour par rapport au cours de change au comptant (ou taux au comptant) à la fin de l'/des exercice(s). Les corrections ultérieures ont donné lieu à divers changements des créances commerciales et autres créances, du revenu perçu à l'avance (ou passif de régularisation, de l'excédent cumulé, du revenu, des autres revenus et des dépenses de fonctionnement (ou charges d'exploitations).

La correction des erreurs se traduit par des ajustements comme suit :

État de la situation financière		
Clients et autres débiteurs (Créances commerciales et autres)	1 756 334	1 756 334
Revenu perçu à l'avance	(2 183 980)	(2 183 980)
Excédent cumulé	427 646	3 458 416
Pertes et profits (compte de résultats)		
Revenu	-	367 061
Autres revenus	-	(2 999 627)
Dépenses d'exploitation	-	(398 204)

21. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés.

Les effets de ce reclassement sont les suivants :

État de la situation financière	
Fournisseurs et autres créditeurs (dettes commerciales et autres)	- 8 860 873
Revenu constaté d'avance	-(8 860 873)

Montant en rands	2016	2015

22. Gestion du risque financier

Risque de liquidité

La gestion prudente du risque de liquidité implique le maintien d'un volume suffisant de liquidités et de titres négociables, de la disponibilité des fonds grâce à un volume adéquat de lignes de crédit consenties et à la possibilité de liquider des positions de marché. En raison de la nature dynamique des affaires sous-jacentes, le financement de l'organisation préserve sa flexibilité de financement en gardant à sa disposition de telles lignes de crédit.

Le risque de l'organisation lié à la liquidité découle des fonds disponibles pour couvrir les engagements futurs. L'organisation gère le risque de liquidité grâce à un examen continu des engagements futurs et des lignes de crédit.

Le tableau ci-après analyse les passifs financiers de l'organisation en les regroupant par fourchette d'échéance pertinente définie en fonction de la durée restant à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les montants figurant dans le tableau sont les flux de trésorerie contractuels non actualisés. Les soldes avec échéance inférieure à 12 mois équivalent leur valeur comptable puisque l'impact de l'escompte est insignifiant.

Au 31 mars 2016

	Moins d'un an
Fournisseurs et autres créditeurs (dettes commerciales et autres)	441 348

Au 31 mars 2015

	Moins d'un an
Fournisseurs et autres créditeurs (dettes commerciales et autres)	920 486

Risque de taux d'intérêt

Du fait que l'organisation ne possède pas d'importants actifs productifs d'intérêts, le revenu de l'organisation et les flux de trésorerie sont fondamentalement indépendants des fluctuations des taux d'intérêts du marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit se compose principalement des dépôts en espèces, des équivalents de liquidités (ou valeurs en espèces) et des clients. L'organisation n'effectue des dépôts en espèces qu'avec de grandes banques ayant un degré de solvabilité élevé et limite son exposition à toute contrepartie.

22. Gestion du risque financier (suite)

Montant en rands	2016	2015

Risque de change

L'organisation qui opère au niveau international est exposée au risque de change découlant de diverses variations des cours des monnaies étrangères, principalement en ce qui concerne le dollar des États-Unis (USD), le franc CFA ouest africain (XOF) et la livre sterling (GBP). Le risque de change résulte de transactions commerciales futures, d'actifs et de passifs comptabilisés.

L'organisation ne couvre pas les fluctuations de taux de change.

Analyse de sensibilité

Les augmentations ou les baisses de 1 rand/ devises modifient les soldes de divises, et auront l'effet suivant sur le solde au 31 mars 2016, avec un effet correspondant sur le compte de résultats et sur l'état de résultat global :

	Augmentation de l'USD/ 1 rand	Baisse de l'USD/ 1 rand
Au 31 mars 2016		
Clients et autres débiteurs (créances commerciales et autres)	655 000	(655 000)
Trésorerie et équivalents	425 215	(425 215)
Au 31 mars 2015		
Clients et autres débiteurs (créances commerciales et autres)	525 000	(525 000)
Trésorerie et équivalents	0	(0)

Au 31 mars 2016	Augmentation de la GBP/1 rand	Baisse de la GBP/1 rand
/Trésorerie et équivalents	66 994	(66 994)
Au 31 mars 2015		
Trésorerie et équivalents	0	(0)

	Augmentation du XOF/1 rand	Baisse du XOF/1 rand
Au 31 mars 2016		
Fournisseurs et autres créditeurs (dettes commerciales et autres)	0	(0)
Au 31 mars 2015		
Fournisseurs et autres créditeurs (dettes commerciales et autres)	(444 000)	444 000

Taux de change utilisé pour la conversion des postes étrangers		
Dollars des États-Unis	14,8820	12,2020
Livre sterling	25,6217	18,0479
Franc CFA ouest-africain	0,0255	0,0199

L'organisation revoit son exposition au risque de change de manière continue.

Risque de prix
L'organisation n'est pas trop exposée au risque de prix et gère son exposition par le biais de processus de contrôle interne.

Montant en rands	2016	2015

23. Informations sur la juste valeur

Les justes valeurs estimées au 31 mars 2016 ont été déterminées grâce aux informations disponibles sur le marché et les méthodologies d'évaluation appropriées, mais ne révèlent pas forcément du montant que l'organisation pourrait réaliser dans le cours normal de ses activités. La juste valeur de presque tous les instruments financiers est égale à leur valeur comptable, en raison soit de sa nature à court terme et de ses conditions commerciales normales, soit des taux d'intérêt liés au marché qui y sont attachés. Tous les instruments financiers sont classés selon un niveau de la hiérarchie de la juste valeur.

ÉTAT (COMPTE) DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Montant en rands	Note(s)	2016	2015
Revenu (ou produits ou recettes)			
Cotisations		5 688 635	4 393 796
Subventions (dons) reçues		23 979 065	18 488 751
	12	**29 667 700**	**22 882 547**
Autres revenus			
Intérêts reçus		863 377	781 932
Pertes et profits sur les différences de change	15	2 650 971	3 371 993
		3 514 348	**4 153 925**
Dépenses de fonctionnement (ou charges d'exploitation)			
Publicités		(29 076)	(30 276)
Rémunération des auditeurs		(361 067)	(297 002)
Dépenses informatiques		(191 604)	(209 175)
Services de consultants et professionnels		(778 724)	(1 927 936)
Dépréciations et amortissements		(202 551)	(148 966)
Services de mise en forme/édition		(89 330)	(137 765)
Frais de personnel		(9 674 184)	(6 867 343)
Réception/représentation & restauration		(254 196)	(338 173
Vols		(3 275 025)	(3 064 587)
Frais généraux		(271 509)	(313 904)
Transport terrestre		(225 963)	(249 818)
Loyers au titre de la location-exploitation		(1 255 712)	(1 066 483)
Dépenses municipales		(179 094)	(172 337)
Impression et papeterie		(9 457)	(21 407)
Pertes et profits sur la vente des actifs et passifs		(19 950)	-
Provisions pour créances douteuses		(1 855 990)	(1 419 355)
Publications		(322 423)	(531 685)

Frais de recherche et de développement	(4 032 594)	(2 303 681)
Dépenses de licence de logiciel	(69 377)	(33 195)
Conférenciers	(129 272)	(12 498)
Téléphone et fax	(186 372)	(121 907)
Traduction	(412 713)	(575 726)
Déplacement - local	(28 614)	(356 553)
Frais de conférence et de salles	(2 911 770)	(3 053 305)
	(26 766 767)	**(23 253 077)**
Excédent (Déficit) de l'exercice	**6 415 281**	**3 783 395**

Les informations supplémentaires présentées ne font pas partie des états financiers annuels et n'ont pas été auditées.